

Topal Payroll : guide de fin d'année version 4.x

Mise à jour vers la version 4.4.1

Afin que les listes de fin d'année et les nouvelles allocations pour enfants et de formation pour les cantons AG et GR, ainsi que les nouvelles cotisations CAF EM pour les cantons GR, TG et UR soient importées automatiquement, nous recommandons la mise à jour vers la version actuelle 4.4.1. De même, avec la version actuelle, le chemin de téléchargement pour les tarifs IS 2026 est ajouté dans Payroll Admin.

Déclarations annuelles via PUCS – Remarque importante :

Avec les versions 4.x actuelles, seuls les collaborateurs « actifs » sont traités et transmis via PUCS. Cela signifie que la case « Actif » doit être cochée dans les informations relatives au poste du collaborateur afin que celui-ci soit traité pour la déclaration PUCS.

À partir de la version 4.4.1, un message d'avertissement s'affiche à ce sujet dans le module PUCS.

The screenshot shows the '1003 Muster, Hans | Info poste' page. On the left, a sidebar lists various sections under 'Collaborateur' and 'Poste'. The 'Actif' checkbox under 'Statut du poste' is checked. A yellow callout box with a red arrow pointing to the checkbox contains the text: "Le collaborateur doit être actif même si il a quitté l'entreprise dans l'année de l'annonce". Other visible fields include 'Désignation du poste', 'Entrée' (01.01.2016), 'Sortie', 'Motif de sortie', 'Taux d'occupation' (100), and 'Lieu de travail' (Ajouter, Éditer, Supprimer).

Remarque concernant les licences des collaborateurs actifs :

les collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont plus pris en compte dans le calcul des licences, qu'ils aient le statut « actif » ou « inactif ». Pour les collaborateurs sans date de départ, le statut « actif/inactif » est déterminant.

Contrôle des données personnelles transmises / correction en cas de collaborateurs manquants

Pour vérifier quels collaborateurs sont effectivement déclarés via PUCS, vous pouvez préparer les évaluations annuelles correspondantes en sélectionnant uniquement les collaborateurs actifs :

Collaborateur

Actifs seulement v

Tous
 Actifs seulement
 Avec un salaire dans l'année 2025 v

Déposer la colonne de votre choix ICI pour

| <input checked="" type="checkbox"/> | N°... | Nom | Prénom | Sexe |
|-------------------------------------|-------|------------|---------|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1003 | Muster | Hans | M |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1004 | Meier | Sonja | F |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1005 | Müller | Erika | F |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1006 | Lakovic | Ivan | M |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1007 | Nettoli... | Antonio | M |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1008 | Althaus | Franz | M |

x ::

Si vous constatez que certains collaborateurs ne figurent pas sur la liste, cela signifie probablement que la case « actif » a été décochée pour ces collaborateurs après leur départ. Dans ce cas, le collaborateur doit être « réactivé » pour que la déclaration PUCS soit correcte.

Si une déclaration de salaire incomplète a déjà été transmise par erreur via PUCS, il existe différentes possibilités, selon l'assurance, pour transmettre la déclaration de salaire complète :

1ère possibilité – Déclaration de remplacement

Une fois la déclaration annuelle PUCS effectuée et validée, une déclaration de remplacement peut être préparée et envoyée pour chaque domaine.

Accueil
Personnel
PUCS x

PUCS | Déclaration annuelle

Traitements

- + Créer déclarations
- Entrées / sorties
- Déclaration mensuelle
- Déclaration annuelle
- LPP
- Rectificatif certificat de salaire
- ** Déclarations en cours
- Déclarations
- Réponses

! Seuls les salariés pour lesquels le flag « Actif » est activé seront transmis.

Transmettre
XML v

Année

Du mois

Au mois

Données test
 Déclaration de remplacement

Domaine

AVS
 CAF
 LAA
 LAAC
 IJM
 Impôts
 Frontaliers

Exclure des employé(e)s

2e possibilité – ajout manuel sur le portail de l'assureur

Selon l'assurance, les collaborateurs peuvent également être ajoutés ou déclarés a posteriori sur le portail de l'assurance. Cela vaut principalement pour toutes les assurances qui vous ont envoyé un lien de validation dans leurs réponses.

3e possibilité : déclaration manuelle via un rapport

Il est également possible d'imprimer l'évaluation annuelle concernée et de la soumettre manuellement.

Remarque :

Nous sommes conscients que la procédure actuelle, qui consiste à déclarer les collaborateurs via PUCS à la fin de l'année, peut être optimisée. Une adaptation du logiciel est prévue d'ici fin mars 2026.

Salaires AVS négatifs

Les caisses de compensation ne sont malheureusement pas en mesure de traiter les salaires AVS négatifs. C'est pourquoi les salaires AVS négatifs doivent être répartis au moyen d'un « splitting ».

Le fractionnement des salaires AVS négatifs s'effectue dans Topal Payroll sous l'option de menu **Données de base – Tables auxiliaires – Répartitions de l'AVS**.

Tous les collaborateurs ayant un salaire AVS négatif sont répertoriés sous l'année de déclaration sélectionnée. Le salaire AVS négatif peut être réparti sur les années « positives » précédentes et, le cas échéant, sur les années suivantes. L'année de déclaration actuelle doit également être complétée par la valeur 0 :

| Ziehen Sie eine Spaltenüberschrift hierher um nach dieser Spalte zu gruppieren | | |
|--|---|-----------|
| Jahr | ▼ | Wert |
| 31.12.2025 | | -6'472.00 |
| 31.12.2026 | | 0.00 |

Ce fractionnement apparaît ensuite également sur l'attestation de salaire AVS et la déclaration de salaire peut être transmise via PUCS :

| AHV-Lohnbescheinigung 2026 | | | | | | | | Datum | 19.01.26 |
|--|------------|--------------------|----------|----------|------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------|----------|
| Mon Bijou AG Schwanenplatz 1 6000 Luzern | | | | | | Ausgleichskasse Mitgliedernummer | 002.000 111222333 | Seite | 1/3 |
| Versicherten Nr. | Geb.Dat. | Name/Vorname | von | bis | AHV-Lohn | AHV-Lohn Split | ALV-Lohn | ALVZ-Lohn | M/F |
| 756.0000.0000.02 | 14.10.2000 | Suvasini Han Li Bo | 01.01.26 | 31.12.26 | -6'472.00 | | -6'472.00 | | M |
| | | AHV-Lohn Split | 01.01.26 | 31.12.26 | | 0.00 | | | |
| | | AHV-Lohn Split | 01.01.25 | 31.12.25 | | -6'472.00 | | | |
| Total | | | | | -6'472.00 | -6'472.00 | -6'472.00 | 0.00 | |

Si aucun fractionnement n'est possible actuellement, car il n'y a pas d'années précédentes ou suivantes, le salaire AVS négatif peut être déclaré manuellement. Pour ce faire, l'option « **Répartition actuellement impossible** » doit être activée. En indiquant la date jusqu'à laquelle le salaire négatif est déclaré, la déclaration de salaire AVS peut également être établie et transmise.

Meldejahr
 ▾

Die unten aufgeführten Personen weisen einen Negativen AHV-Lohn aus.
 Bitte nehmen Sie eine korrekte Aufteilung des negativen Lohnbestandteils in die Vorjahre.
 Wenn eine Aufteilung in Moment nicht möglich ist, muss man erfassen bis wann diese nachgemeldet wird.

| | | |
|---|----------|-----------|
| Ziehen Sie eine Spaltenüberschrift hierher um nach dieser Spalt | | |
| 1010 | Suvasini | Han Li Bo |

Meldejahr AHV-Lohn ⓘ

Aufteilung im Moment nicht möglich

Manuelle Meldung bis:
 ▾

Déclaration de salaire AVS :

| AHV-Lohnbescheinigung 2026 | | | | | | Datum | | 19.01.26 | |
|--|------------|--------------------|----------|----------|------------------|-------------------------------------|------------------|----------------------|-----|
| Mon Bijou AG Schwanenplatz 1 6000 Luzern | | | | | | Ausgleichskasse Mitgliedernummer | | 002.000 111222333 | |
| | | | | | | Seite | | 1/3 | |
| Versicherten Nr. | Geb.Dat. | Name/Vorname | von | bis | AHV-Lohn | AHV-Lohn Split | ALV-Lohn | ALVZ-Lohn | M/F |
| 756.0000.0000.02 | 14.10.2000 | Suvasini Han Li Bo | 01.01.26 | 31.12.26 | -6'472.00 | | -6'472.00 | | M |
| Datum der manuellen Lieferung: 31.01.2027 | | | | | | | | | |
| Total | | | | | -6'472.00 | 0.00 | -6'472.00 | 0.00 | |

Déclarations annuelles PUCS LAA, LAAC, IJM

Conforme à Swisdec, Topal Payroll transmet toujours une déclaration de salaire LAA, LAAC et IJM « complète ». Cela signifie que, selon l'assurance, aucun lien n'est créé pour compléter et/ou valider la déclaration de salaire et que, dans ce cas, la déclaration est considérée comme « **complète et validée** ». Par conséquent, aucun navigateur Internet ne s'ouvre avec l'appel direct de l'assureur pour validation.

Les transmissions LAA/LAAC/IJM existantes sont complétées par la possibilité de compléter manuellement les déclarations de salaire sur demande, puis de les valider sur le portail de l'assureur.

Affectations des genres de salaire au Certificat de salaire

L'attribution des genres de salaires peut encore être optimisée afin de réduire le nombre d'ajustements à effectuer pour les employés.

GS 19100 – Part privée du véhicule d'entreprise

Si la case « **F – Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail** » est cochée pour ce genre de salaire, cela sera automatiquement repris sur le certificat de salaire dès que ce genre de salaire sera utilisé pour le collaborateur.

19100 Part privée véhicule d'entreprise | Certificat de salaire

Genre de salaire

Genre de salaire ^ 🔄 Rétablir tous les paramètres par défaut

- Commande
- Bulletin de salaire
- Calcul
- Notes
- Certificat de salaire**
- Statistique

GS n'est attribué à aucun chiffre sur le certificat de salaire

1. Salaires / rente F - transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail

2.1 Repas / logement G - Repas à la cantine / chèques-repas

2.2 Part privée voiture de service

2.3 Autres

3. Prestations irrégulières

4. Prestations en capital

Genres de salaires Indemnités

Les genres de salaire 20000 – Indemnités journalières APG jusqu'à GS 20360 – Indemnités journalières maladie versées ainsi que le genre de salaire 20400 – Prestations de tiers sont indiqués dans la version actuelle du certificat de salaire sous le chiffre 7 – Autres prestations. Cela est correct et ne nécessite en principe aucune modification. Cependant, de nombreux clients souhaitent que les Indemnités et les genres de salaire Prestations de tiers soient indiqués sous le chiffre 1 – Salaire/rente. C'est pourquoi nous avons adapté le mandant par défaut afin que ces valeurs soient désormais déclarées sous le chiffre 1. Si vous souhaitez déjà effectuer cette adaptation dans votre mandant existant, vous pouvez le faire manuellement.

GS 49900 – Réduction de l'AVS en cas de salaire minime

Si vous avez déclaré des collaborateurs avec un salaire minime (inférieur à CHF 2'500.00/an) et une renonciation aux cotisations AVS, le type de salaire auxiliaire 49900, qui adapte la base AVS en conséquence, est calculé par erreur avec les cotisations AVS/AI/APG/ ALV/NBUV au chiffre 9 du certificat de salaire. Dans ce cas, ce type de salaire auxiliaire ne doit être attribué à aucun chiffre du certificat de salaire.

Taux d'imposition à la source 2026

Avant le premier calcul des salaires en janvier 2026, les nouveaux tarifs IS doivent être importés dans Topal Payroll Administration, comme chaque année. Si cela n'a pas été fait au moment du calcul des salaires, un message d'erreur indiquant qu'aucun tarif IS n'a été trouvé s'affiche dans le calcul des salaires. Avec la mise à jour vers la version 4.4.1, le chemin d'accès actuel pour les barèmes IS 2026 est déjà inséré dans l'administration. Pour importer les barèmes IS actuels, cliquez sur « **Ajouter** » et saisissez l'année « **2026** ». Vérifiez que le chemin de téléchargement renvoie bien aux barèmes 2026, puis cliquez sur OK.

<https://www.estv.admin.ch/dam/de/sd-web/mX9Lw4R3OngC/tar2026txt.zip>